

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 1121 publiée le 22 octobre 2024

**MGR TOUVET**

**COADJUTEUR DE FRÉJUS-TOULON**

**S'ENFERRE...**

**MAIS QUE VA-T-IL ADVENIR**

**DES MISSIONNAIRES DE LA MISÉRICORDE DIVINE ?**

**C'EST TOUT L'AVENIR  
DU SÉRIEUX DES ENGAGEMENTS  
PRIS PAR NOTRE ÉGLISE  
QUI EST EN JEU...**

**POUVONS-NOUS CONTINUER  
À FAIRE CONFIANCE  
À NOS PASTEURS LÉGITIMES ?**

**LA SYNODALITÉ  
ÉLARGIE AUX LAÏCS  
N'EST-ELLE QU'UNE SORDIDE MANIPULATION  
D'UNE ÉGLISE TOUJOURS PLUS CLÉRICALE ?**

S'appuyant sur les révélations faites par Philippe Darantière lors des 3ème Assises de la Tradition, le 12 octobre dernier à Paris, Jean-Pierre Maugendre, dans un article pour Renaissance catholique du 17 octobre (Mgr Touvet sème le vent et récoltera la tempête - Renaissance Catholique), éclaire l'action de Mgr Touvet, nommé par Rome coadjuteur du diocèse de Fréjus-Toulon pour « *corriger* » la pastorale de l'évêque du lieu, Mgr Dominique Rey.

Il apparaît que l'une des directives qui ont été données à l'ancien évêque de Chalons-en-Champagne à l'occasion de ce qu'on peut appeler une mise sous surveillance policière du diocèse, et sans doute la principale de ces directives, était d'y étouffer la liturgie traditionnelle, particulièrement insupportable lorsqu'elle se mêle à la vie diocésaine. Jean-Marie Guénois, dans le Figaro du 3 juin 2022 (L'effarante décision du Vatican envers le diocèse de Toulon (lefigaro.fr)), lors de la première mesure qui avait frappé Mgr Rey, l'interdiction d'ordonner, expliquait qu'en intégrant les éléments les plus vivants du catholicisme français, cet évêque avait voulu faire de son diocèse un laboratoire pour le futur. On a donc décidé en très haut lieu de casser les éprouvettes.

Il faut dire que nonce Migliore est partout à la manœuvre lorsqu'il s'agit d'empêcher la propagation de cette peste noire du traditionalisme, qui a le tort de remplir les églises, de réunir des foules d'enfants dans les catéchismes et de faire germer des vocations sacerdotales et religieuses en nombre. L'ambassadeur du Saint-Siège pousse notamment les évêques de France à interdire impitoyablement la célébration des sacrements autres que l'Eucharistie (confirmations, mariages, ordinations). Et les petits soldats que sont devenus ces évêques (pas tous cependant) de suivre les directives venues de l'avenue du Président-Wilson. Au diable la synodalité !

Quant à la messe tridentine, il faut empêcher les prêtres diocésains de la dire. C'est pourquoi Mgr Touvet bloque toujours les ordinations des Missionnaires de la Miséricorde Divine en espérant les faire céder sur le rite d'ordination et sur la possibilité pour les nouveaux prêtres de célébrer traditionnellement.

« Mgr Touvet a fait signer, nous dit Jean-Pierre Maugendre, à un futur diacre, cinq jours avant son ordination, selon le nouveau rituel mais en latin et dos au peuple, à la paroisse St Pie X de Toulon le 21 septembre dernier, un document dans lequel l'abbé Thomas Duchesne s'engageait à ne célébrer la messe que selon le missel de Paul VI, à ne donner les sacrements que selon le rite réformé et à n'utiliser que le bréviaire actuel ». Il s'engageait à célébrer « sans alternative possible » les livres du novus ordo « sans arrangement ni modification, ni introduction de rites ou prières du vetus ordo ».

Il était ainsi interdit de faire ce que font de nombreux prêtres « classiques » qui reprennent dans la liturgie conciliaire des éléments de l'ancien rite, à savoir de rajouter des signes de croix ou des genuflexions, réciter le canon en silence. Le futur ordonné n'avait en outre pas le droit de refuser de donner la communion dans la main à un fidèle qui la demande, de refuser de dire la messe face au peuple, d'utiliser certaines prières eucharistiques nouvelles, de concélébrer [ce est un flagrant abus de pouvoir : voir la communication du chanoine Drillon au colloque du Ciel 2024 Paix Liturgique France].

Mgr Touvet a aussi proposé ce texte stupéfiant à neuf futurs diacres du diocèse. La plupart ont dénoncé l'abus manifeste de pouvoir. Mgr Touvet a conclu que « le sujet avait besoin d'être retravaillé », ce qu'il fait activement, d'autant plus qu'il veut aussi lier les prêtres du diocèse et dont il sait qu'ils ont des tendances « traditionalisantes ».

Mgr Touvet était un évêque classique, un homme de « centre droit ». Il est d'autant plus ardent dans son zèle de néophyte. On sait que les ci-devant aristocrates qui siégeaient au Tribunal révolutionnaires étaient les plus redoutables. Et du coup, il en fait trop. Car faire signer un tel papier aux ordinands contrevient aux dispositions... de *Traditionis custodes* ! Le motu proprio porte en effet en son article 4 : « Les prêtres ordonnés après la publication de ce Motu proprio, qui ont l'intention de célébrer avec le Missale Romanum de 1962, doivent en faire la demande formelle à l'Évêque diocésain qui consultera le Siège Apostolique avant d'accorder cette autorisation. »

On sait que le Dicastère pour le Culte divin donne systématiquement un avis défavorable, que suit automatiquement l'évêque diocésain. Il n'empêche : les jeunes prêtres ont le droit d'avoir ce désir et ont la possibilité de demander à le réaliser. La procédure prévoit cette possibilité de principe. Mgr Touvet la piétine allègrement. De sorte qu'un recours pourrait parfaitement être présenté devant le Dicastère pour les Textes législatifs.

Il est notoire que Mgr le coadjuteur et NNS les évêques de la région, sauf le cardinal de Marseille, ont très mal vécu le succès du tout récent pèlerinage de Nosto Fe, du 5 et 6 octobre, où dans le propre diocèse de Fréjus-Toulon, 2000 pèlerins ont marché de Cotignac à Saint-Maximin, au son des cantiques provençaux et des tambourinaires, sur les pas de sainte Marie Madeleine (Paix Liturgique France). Le pèlerinage s'est achevé par une messe pontificale tridentine célébrée par le valeureux Mgr Dominique Rey, dans une basilique de Saint Maximin la Sainte Baume pleine à craquer.

Mais au fait, Mgr le coadjuteur, comment Mgr l'évêque se permet-il de célébrer, et devant un tel concours de peuple, la messe que vous interdisez ? Alors, on imagine la scène : Mgr Touvet présentant son papier à signer à Mgr Rey, évêque du lieu, Successeur des Apôtres : « Je m'engage donc, sans alternative possible... » Car après tout, dans ce monde de fous qu'est devenu l'Église de France, tout devient possible.

Le point le plus important, à vrai dire, est celui des Missionnaires de la Miséricorde, fondés par l'abbé Loiseau et dont l'abbé Dubrule est le supérieur, vers lesquels tous les yeux se portent aujourd'hui. « L'avenir des Missionnaires de la Miséricorde divine, écrit encore Jean-Pierre Maugendre, qui attendent six ordinations est sérieusement obéré. En effet Mgr Touvet a accepté que les ordinations aient lieu avec la messe traditionnelle mais selon le nouveau rite d'ordination. Formule liturgiquement un peu étrange dans la mesure où dans la réforme liturgique les ordres mineurs et le sous-diaconat ont été supprimés. Cependant solution déjà expérimentée pour des ordinations à l'abbaye de Lagrasse, dans l'Aude, il y a quelques mois. En revanche Mgr Touvet refuse que les prêtres des Missionnaires de la Miséricorde ainsi ordonnés puissent célébrer ensuite la messe traditionnelle, célébration pourtant inscrite dans leurs constitutions. »

Cette ordination de six diacres aura lieu le 1er décembre, dans la collégiale Saint-Martin de Lorgues. Prions dans la crainte et les tremblements.

